



Garantie vehicule d'occasion

Par **gagnerault**, le **10/03/2009** à **12:37**

J'ai acheté un Scenic d'occasion le 14/02/09 chez un revendeur au Luxembourg (52000km, date de 1ere mise en circulation : 12/12/2003).
Quelques jours après le retour à la maison, je me suis aperçue de quelques anomalies.
1er problème : la voiture tremble au ralenti
2ème problème : le ventilateur de chauffage fonctionne partiellement
Je suis donc allé chez Renault pour faire faire un devis. Il y en a pour près de 1000 euros de réparation (silent bloc et changement ventilateur). Le véhicule nous a été vendu avec une pseudo "garantie" de 12 mois auprès d'une société indépendante d'assurance (GPM pour ne pas le citer), mais bien entendu, ces réparations ne rentrent pas dans le cadre.
Ma question est : le revendeur, étant un professionnel, n'est-il pas obligé de me garantir le bon fonctionnement du véhicule pendant un certain laps de temps. Puis-je lui demander de payer les réparations.

Par **chaber**, le **12/03/2009** à **15:50**

bonjour,
Puisque vous avez acheté le véhicule au Luxembourg, ce sont les règles de ce pays qui vont éventuellement s'appliquer. Et je ne les connais pas. Désolé